

**PROCESSUS DE CONSULTATION
RÉGLEMENTAIRE**

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2016-191)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 COÛTS	3
2 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU PCR	5
CONCLUSION.....	5

INTRODUCTION

1 Tel que demandé par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa décision D-2016-191 (paragr. 43),
2 Énergir, s.e.c. (Énergir) dépose dans le présent rapport annuel, un sommaire des montants
3 imputés dans le compte de frais reportés (CFR) de son processus de consultation réglementaire
4 (PCR)¹. Énergir présente également, un suivi détaillé comprenant les coûts engagés, le nombre
5 de séances tenues et la liste des participants présents à chacune des rencontres du PCR.

1 COÛTS

6 Entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 septembre 2020, Énergir a tenu une séance de travail d'une
7 demi-journée. Le tableau suivant présente un sommaire des coûts engagés par participant
8 présent à cette séance, le tout conformément au *Guide de paiement des frais 2012*.

¹ Le PCR a été reconduit par les décisions D-2017-094 (jusqu'au 1^{er} avril 2018) et D-2018-158 (jusqu'au 30 septembre 2021).

**Détail des coûts versés au compte de frais reportés
pour l'année tarifaire 2019-2020**

Participants	Séances de travail			Frais remboursés			Total
	2020 13 janv. (4 h)	2019 * 28 févr. (3 h)	2019 * 12 avril (8 h)	Rencontre (1 600 \$/8 h)	Transport (\$)	Hébergement (\$)	
ACEF Québec Jean-François Blain	✓			800,00	-	-	800,00
ACIG Nazim Sebaa	✓			800,00	-	-	800,00
FCEI Antoine Gosselin	✓			800,00	132,00	165,00	1 097,00
GRAMÉ Mélanie Le Berre Jonathan Théorêt	✓	✓* ✓*	✓*	3 200,00	-	-	3 200,00
OC Jules Bélanger	✓			800,00	-	-	800,00
ROÉÉ Jean-Pierre Finet Bertrand Schepper	✓ ✓	✓*		1 200,00	-	-	1 200,00
UMQ Pierre Prévost	✓			800,00	-	-	800,00
TOTAL				8 400,00	132,00	165,00	8 697,00

* Rencontres tenues durant l'année financière 2018-2019, mais pour lesquelles les frais ont été payés au cours de l'année financière 2019-2020 (voir R-4114-2019, B-0036, Énergir-6, Document 7).

2 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU PCR

SOMMAIRE DES MONTANTS IMPUTÉS DANS LE COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU PROCESSUS DE CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2020

Description	Montant (\$)
Montants remboursés durant l'exercice financier 2019-2020	8 697
Intérêts calculés sur le CFR (hors base)	392
Solde réel du CFR en date du 30 septembre 2020	9 089

- 1 Conformément au traitement comptable approuvé par la décision D-2016-191, les montants
2 remboursés aux participants en cours d'année sont versés dans un CFR hors base. Le solde sera
3 intégré à la base de tarification à l'année 2021-2022 et récupéré via les tarifs de cette même
4 année.

CONCLUSION

- 5 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2016-191 relatif au**
6 **PCR.**